

VOTRE RÉGION

RHÔNE-ALPES Un objectif régional de 75 jeunes facteurs formés avec les aides de l'État

La Poste lance ses emplois d'avenir en présence du PDG du groupe

La convention avec l'État a été signée hier matin : le groupe La Poste de la région Rhône-Alpes intégrera d'ici fin 2014 au moins 75 jeunes en contrat d'avenir.

La mesure fait suite à la signature, en octobre 2012, d'une convention d'engagement entre le Premier ministre Jean-Marc Ayrault et Jean-Paul Bailly, président-directeur général du groupe.

Présent à l'Ineed pour la signature à l'échelle régionale, ce dernier affirmait : « Dans le cadre de cette politique nationale, nous prenons l'engagement de créer au moins 1 000 emplois d'avenir sur tout le territoire d'ici fin 2014. »

« Une valeur d'exemplarité »

Pour la région Rhône-Alpes, ce sont 75 postes qui seront créés, destinés à des jeunes peu ou pas qualifiés, âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), pour une durée de 3 ans.



Devant : Jean-Paul Bailly, président directeur général du groupe La Poste, entouré de Pierre-André Durand, préfet de la Drôme (à droite) et Jean-François Farenc, délégué régional du groupe La Poste. Au second plan : Philippe Brousse, pour Cap emploi, Michel Delarbre, directeur de la Direccte régionale, Jean-Philippe Turcotti, directeur régional de Pôle Emploi, et quatre directeurs courrier par secteur : Sophie Hertling (Loire-Vallée du Rhône), Jérôme Zatti, (Isère-Savoie), Marc Boileau (Rhône) et Julien Caraux (Ain, Haute-Savoie). Photo DL/Fabrice ANTÉRION

« Un groupe comme La Poste qui s'engage dans les nouveaux outils mis en place par l'État pour favoriser l'emploi a une valeur d'exemplarité, remarquait Pierre-André Durand, préfet de la Drôme et

signataire de la convention au nom du préfet de Région. »

Si l'on ne connaît pas encore la répartition des postes dans les différents départements, Jean-François Farenc, délégué régional de La Poste,

expliquait : « Il s'agira essentiellement de postes de facteurs, qui seront pérennisés en CDI dans les mois ou années qui suivent si le jeune répond aux critères d'exercice de l'emploi. Quelques

agents de colis ou d'accueil pourraient aussi être recrutés. » Les recrutements, qui passeront par Pôle Emploi, les missions locales ou Cap emploi (pour les personnes handicapées), devraient débuter à la mi-février.

Les jeunes facteurs auront, comme le soulignait Jean-Paul Bailly, la possibilité de « progresser par l'ascenseur social de l'entreprise. » Ils pourraient par la suite devenir agent d'accueil ou conseiller financier au sein du groupe. Interrogé sur ce point, le PDG précisait : « Le secteur courrier a baissé au sein du groupe, bien sûr, mais nous avons aussi des facteurs qui partent en retraite : il faut les remplacer et ces contrats d'avenir répondent à des besoins. »

Rappelons que le dispositif "Emplois d'avenir" prévoit que l'État prenne en charge 35 % de la rémunération des jeunes recrutés, ou 75 % du Smic brut en fonction du type d'emploi.

Audrey MOREL

Emplois d'avenir / Alixan

La Poste prend le pli, en toutes lettres

Les collectivités ayant montré la voie, c'est désormais au tour des EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) de s'engager dans le dispositif "emplois d'avenir". C'est dans cette logique que Le groupe La Poste et l'État ont signé, ce mercredi, une convention portant sur le recrutement, d'ici fin 2014, de 75 jeunes pour l'ensemble de la Région Rhône-Alpes.



La signature de cette convention qui prévoit la création de 75 emplois d'avenir doit servir de levier auprès des autres EPIC.

Président du groupe La Poste depuis 2002, Jean-Paul Bailly a fait le choix depuis plusieurs années d'effectuer une tournée en janvier en Province pour procéder à des cérémonies de vœux décentralisées, cérémonies qui sont pour lui l'occasion d'aller à la rencontre de quelques-uns des quelques 268 000 collaborateurs (pour un chiffre d'affaires de 21,3 Mds Euros) que compte l'entreprise publique.

C'est dans ce cadre qu'il a effectué un déplacement à Rovaltain, déplacement au cours duquel il a pu assister à la signature - par le groupe La Poste représenté par Jean-François Farenc (délégué régional de La Poste pour Rhône-Alpes) et Pierre André Durand, Préfet de la Drôme représentant le Préfet de Région - d'une convention d'engagement portant sur la création par le groupe La Poste de 75 emplois d'avenir pour l'ensemble de la Région Rhône-Alpes sur un total de 1 000 à l'échelon national.

Les 75 jeunes recrutés par La Poste bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par le manager de proximité, un tuteur attribué, agent volontaire et référent dans son métier et un acteur RH, ceci afin de leur donner les meilleures chances de réussite tout au long de leur parcours.

Le principal métier qui sera proposé à ces jeunes sera celui de facteur. Toutefois, un recrutement est

également envisagé à moindre échelle, pour des postes d'agents de colis et de chargés d'accueil dans les bureaux de poste.

La Poste s'engage à pérenniser ces emplois d'avenir en les transformant en CDI au plus tard au terme des 3 ans initiaux dès lors que le jeune recruté en CDD satisfera aux critères d'exercice de l'emploi pour lequel il aura été préalablement formé.

Pendant leur période de formation, l'État prendra en charge une partie de la rémunération des jeunes recrutés sur la base de 35% ou 75 % du SMIC brut en fonction du type d'emploi.

Pour Jean-Paul Bailly, "la signature de cette convention par le groupe La Poste doit avoir un effet levier auprès des autres EPIC et entraîner d'autres. Elle illustre également son engagement en faveur de l'emploi et de l'égalité des chances".

Le Préfet de la Drôme a lui salué une "signature emblématique en regard de la politique et des objectifs fixés par le Gouvernement en matière d'emplois".

Rappelons que le gouvernement s'est fixé comme objectif la signature de 150 000 emplois d'avenir d'ici fin 2014 et que pour les financer, 2,3Mds Euros ont été budgétés.

Ces emplois d'avenir sont plus par-



La Poste a distribué plus de 16 milliards d'objets en 2011.

ticulièrement destinés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sortent ou sont sortis du système scolaire sans diplôme et pour lesquels, trouver un emploi est encore plus compliqué que pour leurs homologues diplômés. d'insertion, ayant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP) ou jusqu'au Baccalauréat dans certaines zones particulièrement difficiles, pourront également accéder à ces emplois.

Ils seront principalement créés par des employeurs du secteur non marchand dans des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables.

F. Rolland



Les jeunes recrutés dans le cadre de cette convention seront, pour la plupart d'entre eux, amenés à occuper le métier de facteur.